Faire valoir vos droits, c'est essentiel !
Avec ARAG, c'est possible sans se ruiner.

POURQUOI ARAG ?

Une équipe de juristes spécialisés à vos côtés

«On peut dire que vos juristes constituent une fameuse équipe de battants, oeuvrant tous dans l'intérêt de nos clients!» Courtier Pierre.

Une défense objective!

«Je suis convaincu que la pression d'ARAG, assureur Protection Juridique indépendant aura été déterminante!» Mme Richard.

Contre-expertise et recours contre un assureur, ça aussi c'est notre métier!

La solution juridique globale

Conseils juridiques par téléphone

Vous pressentez un litige et désirez l'avis d'un juriste?
Pour toute question dans le cadre de votre vie privée, notre équipe « *LEGAL HELPLINE* » est là pour vous guider.

Assistance juridique

Des affaires juridiques banales engendrent souvent des procédures judiciaires longues et pénibles…

Pourtant, au plus vite au mieux !

Quand une situation délicate se complique, nos juristes se chargent de la résoudre pour vous. Nous évitons ainsi que vos affaires ne s'enlisent en justice.

Défense en justice

Dès que cela s'avère nécessaire, nous faisons appel aux services d'avocats spécialisés pour plaider votre cause devant les instances compétentes. Les frais et honoraires d'avocats, d'experts et d'huissiers sont alors entièrement à notre charge.

Désaccord avec votre assureur?

A la suite d'un accident de la route, le véhicule de notre assuré se retrouve fortement endommagé. L'expert mandaté par son assureur RC déclare le véhicule en perte totale et en évalue la valeur avant sinistre à € 3.500.

Cette proposition d'indemnisation étant incontestablement inférieure à la valeur réelle du véhicule de son client avant accident, le courtier de Mr. Jean fait appel à nos services. Nous avons alors mandaté un contre-expert et procédé à la réévaluation des dommages au véhicule.

Après réunion contradictoire entre les experts, notre assuré a ainsi pu bénéficier d'une indemnité totale revue correctement à la hausse de € 5.960.
Cette année-là, nous lui avons donc fait gagner € 2.460.

Outre les frais internes de gestion du dossier, pour défendre notre assuré, ARAG a pris à sa charge la totalité des frais de contre-expertise s'élevant à € 580.

ARAG *LEGAL HELPLINE*

+32 (0) 2 643 13 93 • +32 (0) 2 643 13 94

Un doute juridique?
Besoin très rapidement de l'avis d'un spécialiste?

Avant que ne survienne un litige,
notre équipe de juristes « *LEGAL HELPLINE* » est là pour vous conseiller.

ARAG S.A. Assurances Protection Juridique

Avenue Louise 306
1050 Bruxelles

Tél + 32 (0)2 643 12 11
Fax + 32 (0)2 643 13 01

E-Mail: info@arag.be
www.arag.be

Votre conseiller

Entreprise d'assurance agréée sous le n° de code 0445 pour pratiquer les branches Protection Juridique et Pertes Pécuniaires Diverses. (A.R. du 04-07-79 – M.B. du 14-07-79). BCE - 0404.465.650 – RPM Bruxelles – Vie privée : 000245270

PACKAGES

ARAG
LE CONFORT JURIDIQUE

VOTRE ACCÈS À LA JUSTICE

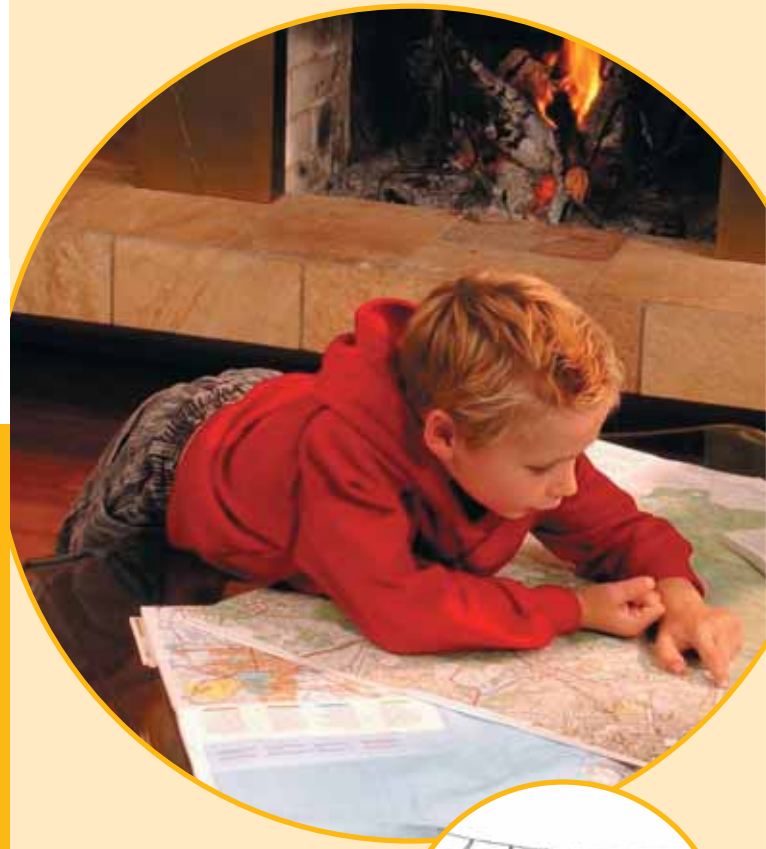

La solution juridique globale pour vous et vos proches

PACKAGES

Prenez les devants et protégez-vous ainsi que vos proches.

TOUT en 1:
- vie privée
- véhicules et circulation
- patrimoine immobilier

Litige avec votre propriétaire

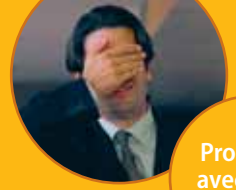

Problème avec votre employeur ?

Victime d'une agression?

Défendez vos droits!

3 FORMULES ADAPTÉES AUX BESOINS DE VOTRE FAMILLE :

- **EXCELLENCE** Formule complète
  « Tout est couvert sauf ce qui est expressément exclu »
- **PRIVILEGE** Formule standard
- **ADVANTAGE** Formule de base

Droit du consommateur

Mme Michelle a récemment acheté un nouvel ordinateur. Lors de son installation, elle constate que la résolution de l'écran est loin d'être optimale.

Elle contacte alors le vendeur qui conteste catégoriquement sa responsabilité. Après plusieurs échanges de courriers avec celui-ci, le courtier de notre assurée nous contacte.

Grâce à une réunion d'expertise contradictoire et au rôle de l'expert mandaté par ARAG qui a fait venir le vendeur plusieurs fois sur place pour constater la défectuosité de l'écran, une solution amiable a pu être trouvée rapidement.

Outre les frais internes de gestion de ce dossier, pour défendre notre assuré, **ARAG est intervenu pour un montant de € 350 de frais d'expertise.**

Immobilier et fiscalité

A la suite de travaux d'agrandissement de la maison de Mr. Dubois, celui-ci voit le revenu cadastral de son immeuble fortement augmenté.

Compte tenu de revenus cadastraux d'immeubles similaires, il estime pourtant qu'une telle augmentation n'est pas justifiée et nous demande d'intervenir.
Sur la base du rapport de l'expert que nous avons mandaté, il apparaît que cette augmentation est effectivement trop élevée comparativement à des biens de catégorie analogue.

Nous avons alors mandaté un avocat spécialisé en la matière qui a introduit un recours devant les tribunaux. Celui-ci a obtenu la révision à la baisse du revenu cadastral de notre assuré, et donc une diminution substantielle du précompte immobilier à payer.

Le total des frais et honoraires que nous avons exposés pour défendre notre assuré s'est élevé à € 6.028,79.

Droit et code de la route !

Alors que la voiture de Mme Roland est déjà à moitié engagée dans un carrefour, un agent de police lui donne l'injonction de s'arrêter. Cette situation dangereuse l'amène à tout de même continuer sa route pour dégager le carrefour. A sa grande surprise, notre assurée reçoit par la poste un procès-verbal avec proposition de transaction à laquelle elle répond négativement, persuadée d'être dans son bon droit.
Elle est ensuite convoquée au tribunal.

Prudente, elle nous demande de se faire représenter par l'un de nos avocats spécialisés. **Nous lui avons ainsi évité un retrait provisoire de permis ainsi qu'une amende évaluée à € 370.**

Droit des successions

DOMAINES JURIDIQUES COUVERTS

ADVANTAGE € 109
- Recours civil
- Défense pénale
- Défense civile
- Assistance « permis de conduire », « administrative » et « fiscale »
- Contrats « véhicules »
- Matières immobilières «Recours civil» - «Défense pénale» - «Défense civile»
- Insolvabilité des tiers
- Assistance « après incendie et périls connexes »
- Caution pénale
- Avance de fonds
- Rapatriement du/des véhicule(s)
- Assistance «dédommagement»

PRIVILEGE € 139
- Assistance expertise automobile
- Contrats généraux
- Matières immobilières «Contrats généraux»

EXCELLENCE € 240
- Matières immobilières «Droit administratif»
- Matières immobilières «Droit fiscal»
- Matières immobilières «Droit réel»
- Droit administratif
- Droit des personnes et de la famille
- Droit des successions, des donations entre vifs et des testaments
- Droit fiscal
- Droit du travail et droit social
- Autres matières

Les primes renseignées le sont taxes et frais inclus